

Le parcours qualifiant des chirurgiens

Écrit par Académie nationale de médecine
Mardi, 11 Juin 2013 15:55 -



Alors que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mène une réflexion pour la **réforme du 3ème cycle des études de médecine**, la **Commission 9** de l'**Académie nationale de médecine**

a souhaité la

rédaction d'un rapport sur le parcours qualifiant des chirurgiens

.Ce sujet intéressant également l'Académie nationale de chirurgie, un groupe de travail mixte a été créé le 19 mars 2012, sous la présidence d'

Iradj GANDJBAKHCH

et de

Jacques BAULIEUX

Son rapport, adopté le 28 mai dernier, répond aux 6 questions suivantes :

1.

Les études médicales (y compris l'ECN), sont-elles adaptées à la formation d'un futur chirurgien ?

2.

La formation initiale des chirurgiens. Place des écoles de chirurgie, du compagnonnage. (Aspect sociétal juridique, assurantiel)

3.

A la fin de l'internat, le jeune chirurgien doit-il être généraliste, spécialiste, ou hyper-spécialiste ?

Le parcours qualifiant des chirurgiens

Écrit par Académie nationale de médecine
Mardi, 11 Juin 2013 15:55 -

4.

L'internat doit-il être le même, pour un futur praticien "privé", ou "public sans vocation d'enseignement ou de recherche", ou un futur "hospitalo-universitaire" ?

5.

La formation des internes doit-elle se faire uniquement dans les services hospitalo-universitaires ou, pendant une période définie, contrôlée, en dehors des centres hospitalo-universitaires (hôpitaux généraux ou cliniques privés) ?

6.

Comment évaluer la formation et à quel moment ?

NB : Une Réserve s'impose concernant l'adaptation de ce « Parcours qualifiant des Chirurgiens » aux disciplines médico-chirurgicales (ORL – Ophtalmologie...). La maquette actuelle de leur DES s'effectue sur 5 années, avec 7 semestres dans la spécialité et 3 semestres dans des services agréés pour d'autres spécialités. Dans l'état actuel d'évolution des cursus de formation, il faut admettre que ce « Parcours qualifiant des Chirurgiens » ne correspond pas parfaitement à ces disciplines et qu'une réflexion ultérieure devra être entreprise pour ces spécialités médico-chirurgicales.